

Troisième cas de peste porcine africaine chez des sangliers en Hongrie

Pour la VSI par ordre alphabétique : Anne Bronner (DGAL), Didier Calavas (Anses), Julien Cauchard (Anses), Sylvain Falala (Inra), Alizé Mercier (Cirad)

Pour le LNR : Marie-Frédérique Le Potier

Auteur correspondant : alize.mercier@cirad.fr

Sources : données ADNS, rapport réunion SCoPAFF (18-19 avril 2018)

Après un premier cas déclaré le 23 avril à proximité de la frontière slovaque (voir note du 23/04 - [lien](#)), deux nouveaux cas de peste porcine africaine (PPA) ont été déclarés en Hongrie les 30 avril (un sanglier retrouvé mort) et 2 mai (trois sangliers retrouvés morts).

Ces deux cas se situent dans la zone de contrôle définie autour du premier cas (± 4 km du premier cas) (Figure 1). Ils pourraient témoigner d'une exposition multiple au virus ou d'un cycle déjà installé chez le sanglier. Cette situation pourrait ressembler à celle observée en République Tchèque, avec le risque de voir apparaître une nouvelle zone d'endémisation de la PPA dans la région.

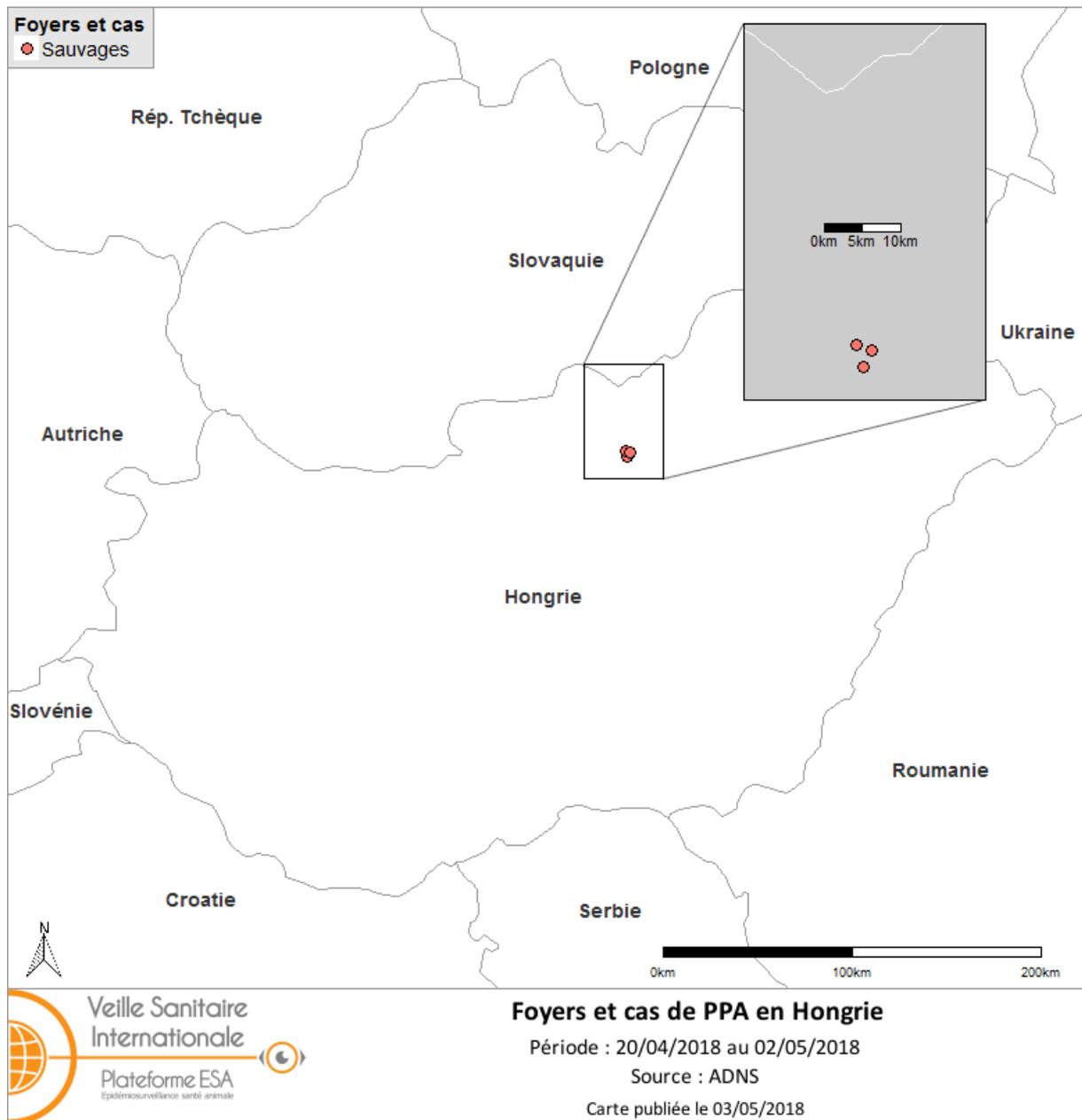


Figure 1 : Trois premiers cas de PPA déclarés en Hongrie (source: ADNS)

Il est important de noter que les seuls pays limitrophes de la Hongrie ayant déclaré des cas de PPA sont l'Ukraine et la Roumanie (de manière sporadique et à l'extrême Nord-Est du pays, c'est-à-dire à l'opposé de la frontière avec la Hongrie). Ces premiers cas en Hongrie sont donc très éloignés des derniers cas récemment identifiés en Europe de l'Est¹. Toutefois, la PPA avait été détectée en Ukraine en janvier et en mars 2018 dans des élevages de porcs à quelques kilomètres seulement de la frontière avec la Hongrie (source : ADNS). Pour l'instant, aucune information n'est disponible sur l'origine de ce cas,

¹ Ce cas se situe à environ 40 km de la frontière slovaque, 220km de plus proche foyer de PPA détecté en Roumanie, et 230km du district de Zlin en République Tchèque.

dont les caractéristiques évoquent ce qui est advenu dans la région de Zlin en République Tchèque, c'est-à-dire une transmission à distance de la maladie².

Les autorités hongroises ont mis en place des mesures de contrôle à la frontière ukrainienne avec notamment le renforcement des contrôles (équipements, bagages, véhicules, etc.) et des procédures de désinfection des équipements et véhicules, ainsi que des campagnes de sensibilisation (voir rapport SCoPAFF 18-19 avril 2018 https://ec.europa.eu/food/sites/food/files/animals/docs/reg-com_ahw_20180418_pres_asf_hun.pdf).

Références :

Note Plateforme ESA du 23 avril « Premier cas de peste porcine africaine chez un sanglier en Hongrie » (<https://www.pplateforme-esa.fr/article/premier-cas-de-peste-porcine-africaine-chez-un-sanglier-en-hongrie>)

² Les autorités hongroises attribuent ce cas à la présence de nombreux travailleurs ukrainiens dans la région.